ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 27/19
PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 du code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011
Vu la requête présentée par Monsieur Joël CAUBET, Président de l'Association Les Fidésiades en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons de 3ème catégorie à l'occasion de la « foire aux vêtements » qui aura lieu le 16 juin 2019, Place du 14 juillet et Allée des Platanes.

ARRÊTÉ

Article 1er : Le Président de l'association est autorisé à ouvrir du débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la « foire aux vêtements » du 16 juin 2019, Place du 14 juillet et Allée des Platanes.

Article 2 : Ce débit de boissons pourra fonctionner le jour suivant :

- 16 juin 2019 de 5 heures à 19 heures

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :
- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,
- A Monsieur Joël CAUBET, Président de l'Association Les Fidésiades.

Fait à SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Le 07 mai 2019

Le Maire,
François VIVES

MAIRIE de Ste-FOY-de-PEYROLIERES (Hte GARONNE)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540332 - 09/10 Fabrègue duo